REGLEMENT INTERIEUR
APPLICABLE ENTRE L'EARL
LES CRINIERES D'ANGE ET SES CLIENTS

- L'accès aux écuries ou aires de pansage des chevaux ou poneys est autorisé uniquement aux clients et dans le cadre des cours, (ou à la demande des enseignants ou des dirigeants du club).
- Nous ne sommes pas responsables des enfants et adolescents en dehors de leurs heures de cours d'équitation.
- Nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte, d'échange ou de vol des affaires personnelles de notre clientèle.
- Les chiens de notre clientèle doivent être tenus en laisse afin d'éviter d'éventuelles perturbations des cours.
- Il est interdit de casser les branches des arbres, ni de cueillir les plantes et fleurs au sein du poney-club : merci de respecter le travail des dirigeants qui vous offrent un lieu agréable dans une nature encore préservée.
- Le port du casque ou bombe d'équitation aux normes « EN 1384 » est obligatoire.
- Il est interdit de fumer dans les locaux de poney-club.
- Toutes séances non décommandées 24 heures à l'avance seront dues donc décomptées sur les cartes ou forfaits.
- Il est obligatoire que chaque cavalier soit assuré pour la pratique de l'équitation : les licences fédérales de la F.F.E vous sont proposées.
- Nous nous réservons le droit de modifier les horaires des cours pendant la période hivernale (raison économique).
- Notre choix de poneys (taille, caractère…) permet aux enfants une progression logique et en toute sécurité : « On n'apprend pas aux petits enfants à pédaler avec le grand vélo de papa, mais avec un vélo adapté à sa taille » . Il en est de même pour le poney : un enfant sur un poney trop grand ne progresse plus.
- Tout client désireux de présenter une réclamation qu'il estime motivée et justifiée concernant le centre doit s'adresser directement à Laurence, Manon ou Stéphane RAYNAUD
- Les stages vacances ou du dimanche, les concours, les examens fédéraux et toutes autres activités du club devront être réglées avant le début de celles-ci .
- Les forfaits et cartes ne sont pas remboursables en cas d'abandon de la pratique et quel que soit le motif.

LA DIRECTION : STEPHANE ET LAURENCE RAYNAUD
MANON CUROTTI-RAYNAUD
EVA THOMAS